

COMMUNE de MONTFLEUR

Mairie Rue sous la ville 39320 Montfleur

Tél : 03 84 44 30 70

Courriel : commune.montfleur@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JUIN 2015 à 20 HEURES 30

Date de convocation : 16/06/2015

**Présents : Mmes Jacqueline AURINE, Eliane CATTENOT, Sophie FERROUILLET,
MM Joël ANTOINE, Michel CHAVANT, Philippe JACQUIN,
Jean-Yves MEUNIER, Jean-Claude NEVERS.**

**Absents : Mme Sandrine GOULY (excusée), M Claude BAUGEY (Excusé),
M. Jean-Louis TISSOT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite l'octroi d'une aide publique établie sur la base du devis estimatif de 54 000 € HT afin d'effectuer des travaux de voirie forestière ci-après :
 - 1) création d'une route forestière accessible aux grumiers, en commun avec la commune de Bourcia, sur une longueur de 1 600 ml
 - 2) création d'une place de dépôt/retournement, en commun avec la commune de Bourcia, d'une surface de 350 m²
 - 2) création de pistes forestières sur une longueur de 1700 ml
- Donne mandat à la commune de Bourcia pour être "*porteur du projet*"
- Demande le meilleur taux de subvention en fonction de la réglementation en vigueur, sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80% d'aides publiques,
- Certifie que les terrains concernés bénéficient du régime forestier,
- Certifie que la forêt est dotée d'un plan d'aménagement en vigueur
- S'engage à réaliser les travaux prévus dans le délai prévu par la décision attributive,

- S'engage à assurer la part d'autofinancement lui incombant pour la réalisation intégrale du projet,
- S'engage à ne pas démembrer, pendant une durée de 5 (cinq) ans, les parcelles bénéficiant du présent projet,
- S'engage à entretenir normalement les équipements réalisés pendant une durée de 5 (cinq) ans,
- Désigne l'Office national des Forêts comme maître d'œuvre,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.
- Encaisse au budget communal le chèque de 34,50 € reçu de l'Amicale des Pêcheurs Ain Bresse Revermont pour le droit de pêche sur les terrains communaux.
- Décide d'étudier les travaux à envisager à la salle des fêtes,
- Charge la commission travaux de lister les différents postes pour une prochaine réunion.
- Décide de lancer une étude pour rentabiliser le bâtiment du restaurant afin de mettre en place un site multiservices ou tout autre projet de développement.

Pour extrait conforme, le 03 juillet 2015

Le Maire, Jean-Claude NEVERS

